

**Sous la houlette du Préfet, les administrations
réduisent le nombre de places du parking de la Cité
et transposent les contraintes budgétaires sur le dos des agents.**

Le nombre de places mis à disposition des fonctionnaires sur le parking de la Cité administrative d'Angers va être fortement réduit dans le cadre des travaux liés au restaurant inter administratif (RIA) et au réaménagement des services de Police.

Sous l'égide de la Préfecture, un groupe de travail composé de responsables des administrations concernées a été mis en place pour définir de nouvelles règles afin de rationaliser l'attribution des badges d'entrée.

Convoqué à nouveau le 17 février, les membres de ce groupe de travail agissent au pas de charge et distillent à minima leurs décisions afin de marginaliser et contenir toute tentative de contestation.

Suivant des informations glanées auprès des différentes administrations, entre 80 et 145 places pourraient être supprimées sur un total d'environ 500 emplacements disponibles aujourd'hui. Ainsi, à titre d'exemple, la direction de la DDFiP, a annoncé que son contingent de places serait réduit des deux tiers. **C'est tout simplement inadmissible !** Ce ratio sera-t-il identique pour toutes les administrations ?

A cet effet, un questionnaire à remplir a été transmis par certaines (toutes ?) directions à chaque agent. Ce « questionnaire sélectif » doit permettre au groupe de travail de recenser les besoins et d'exclure de l'attribution d'un badge d'entrée des agents sur des critères définis par les administrations.

Si le nombre de demandes de badges est supérieur aux disponibilités, pour pallier au manque de places, **une voire plusieurs administrations** du groupe de travail envisagent la possibilité de louer, par le biais de la création d'une association d'usagers, des emplacements à **prix réduit** à proximité de la Cité. Le prix global de ces locations de places de parking serait facturé à l'ensemble des agents des administrations concernées y compris à ceux disposant d'un badge.

**La décision envisagée par le Préfet repose sur une solution
qui ne doit pas coûter un euro aux administrations :
EXCLURE OU PRÉSENTER LA FACTURE AUX AGENTS !**

Les représentants du groupe de travail refusent de présenter la note aux directions. Pourquoi les agents de la Cité devraient-ils se substituer financièrement aux administrations pour avoir accès à un emplacement de parking alors qu'ils ne sont en rien responsables de la situation ?

Les agents de la Cité n'ont pas à subir les turpitudes des directions et de la préfecture !

Les organisations syndicales signataires de cet appel refusent que soit ajoutée à la rigueur du gouvernement une austérité locale imposée par les administrations.

Ces dernières sont à l'origine du problème, qu'elles trouvent ensemble les moyens budgétaires pour fournir un emplacement gratuit à tous. C'est une question de décence et de bon sens.

**Ce n'est pas en revendiquant isolé, administration par administration
que l'on obtiendra satisfaction.**

**Ensemble construisons un vrai rapport de force !
Dans l'unité la plus large exigeons :
UN BADGE POUR CHAQUE AGENT, GRATUITÉ DES EMPLACEMENTS POUR TOUS !**

Signez et faites signer au dos, la pétition qui sera transmise à la préfecture.

P E T I T I O N

La Préfecture et les administrations doivent prendre leurs responsabilités.

**UN BADGE POUR CHAQUE AGENT
GRATUITÉ DES EMBLACEMENTS POUR TOUS !**

Les fonctionnaires et agents en poste à la Cité administrative d'Angers refusent de subir les conséquences de la réduction du nombre de places du parking de la Cité administrative.

C'est aux administrations et à elles seules de trouver les solutions pour faire face à une situation dont elles sont à l'origine.

Nous soussignés, exigeons du groupe de travail mis en place sous l'égide de la Préfecture :

- ➔ L'octroi d'un badge pour les agents handicapés avec place réservée sur le parking de la Cité,
- ➔ L'attribution sans distinction de grade, d'un badge à chaque agent demandeur afin qu'il puisse stationner son véhicule personnel sur le parking de la Cité administrative et ce, selon le principe « premier arrivé premier servi ».
- ➔ La réservation, à la charge des administrations, d'emplacements gratuits, sur un/des parking(s) près de la Cité, en fonction du nombre de badges réclamés afin de pallier au manque de places de stationnement sur le site de la Cité.

Nom/Prénom	Administration	Signature

Pétition à retourner :